

# COMPTE RENDU

## Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 06 Décembre 2013

L'an deux mille treize, le 06 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 22 novembre s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

Étaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Patrick BERTRAND, Vice-Président, MM. Jean-Pierre TISLER (remplaçant Mme Aline FOUASSIER), Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine SAGLIETO, MM. Gérard SADOIS, Jean-Charles PAILLARD, Daniel GUIET, Jean-Claude NOUHANT, Alain MESMIN, Patrick THOMAS (remplaçant François DUMEZ), Jean BALON, Thierry LEDET, Pascal PAUVREHOMME, Dominique DELPOUX, Gérard DEVE, René CHAGNON, Mme Anne-Marie SIRREY.

**Absents excusés** : M. Marcel FOULON, Mmes Véronique GOUDY, Carol LE STRAT, Isabelle BRUNEAU, MM. Jacques PALLAS, Stéphane GOURIER et Bruno PERRIN.

-----

M. Le Président ouvre la séance à 11 h 00.

En préambule, M. Le Président auquel s'associe l'ensemble du Conseil de Communauté rend hommage à Nelson Mandela, il souligne que Nelson Mandela a marqué la conscience universelle. Il incarnait la résistance, le courage et le pardon pour la paix. Il considérait l'éducation comme une arme puissante pour changer le monde et son enseignement s'inscrit dans la totalité de l'espace géographique et temporel.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### **1 – AFFAIRES BUDGETAIRES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES**

#### **DOSSIER 1-1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2014**

Le Président présente au Conseil de Communauté les grandes orientations budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement pour les budgets primitifs 2014 de la CCPI.

Il précise que la préparation des budgets 2014 de la CCPI s'inscrit dans un contexte très contraint économiquement et financièrement.

Dans un contexte financier difficile, des priorités intercommunales émergent : optimisation des projets de développement et d'équipement territorial, recherche de la meilleure adéquation des services aux habitants, maîtrise de la fiscalité et de l'endettement, gestion économique des charges de gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les orientations budgétaires de la CCPI pour 2014.

#### **DOSSIER 1-2 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 3 au BP 2013**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 3 du budget principal 2013 de la CCPI telle qu'elle figure :

.../...

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
2152/100/822/008201	jeux plein-air squares François Villon et Auteroches	6 200,00 €
2317/178/414/004030	remplacement menuiseries Maison des Associations Issoudun	2 000,00 €
2317/179/824/00820	réhabilitation places Marchés Avoine et Légumes à Issoudun	20 000,00 €
2033/104/324/00320	frais annonces réhabilitation chemin de ronde Tour Blanche	- 2 200,00 €
2033/186/824/008221	frais annonces aménagements Quartier Nation	- 1 000,00 €
2317/156/212/0122	restructuration école primaire de Reuilly	5 000,00 €
2184/20/0121	meublement pour école maternelle de Reuilly	1 100,00 €
2184/20/0122	meublement pour école primaire de Reuilly	1 300,00 €
2188/251/0124	équipements divers pour cantine de Reuilly	- 500,00 €
2051/20/0121	logiciels pour maternelle de Reuilly	- 120,00 €
21735/251/0124	aménagements divers cantine de Reuilly	- 1 000,00 €
2188/20/0122	équipements divers pour école primaire de Reuilly	- 780,00 €
2188/421/03411	achat climatiseur pour CLSH de Chârost	550,00 €
2051/20/032	logiciels pour écoles de Chârost	- 100,00 €
2188/823/03821	équipements techniques pour espaces verts de Chârost	- 450,00 €
2183/185/421/04410	équipements informatiques pr Centre de loisirs des Bordes	1 200,00 €
2317/185/421/04410	construction d'un Centre de loisirs aux Bordes	- 1 200,00 €
204131/822/00820	Départ.36-subv. équip. réalisation rond-point rocade-rte de Migny	- 19 300,00 €
21735/20/0621	aménagements à l'école de Sainte-Lizaigne	1 100,00 €
2183/20/0621	informatique pour école de Sainte-Lizaigne	- 110,00 €
21735/324/06301	aménagements à l'église romane de Sainte-Lizaigne	- 150,00 €
2317/111/822/06820	travaux de voirie à Sainte-Lizaigne	- 840,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>10 700,00 €</b>

**RECETTES**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
1341/156/212/0122	subvention DETR restructuration école primaire Reuilly	5 000,00 €
1342/100/822/00820	produit amendes de police 2012 pour Issoudun	5 700,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>10 700,00 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
022/01/900	dépenses imprévues	- 15 000,00 €
61558/90/009121	installation et maintenance d'équipements au PIAF	6 000,00 €
6281/020/901	cotisation 2013 au Syndicat mixte Réseau Initiat. Publique 36	1 000,00 €
6541/90/009011	admission en non-valeurs de titres irrécouvrables	8 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>- €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette DMB n° 3.

.../...

### **DOSSIER 1-3 : Reconduction d'une ligne de trésorerie**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2014 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction de la ligne de trésorerie aux conditions précitées.

### **DOSSIER 1-4 : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables sur le budget principal CCPI et sur le budget annexe des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en non valeurs d'un ensemble de titres irrécouvrables :

Sur le budget principal :

OBJET	TOTAL €
Somme correspondant aux impayés de cantine de 2005 à 2012 et d'insuffisance d'actif de sociétés	16 343,79

Sur le budget annexe des déchets ménagers :

OBJET	TOTAL €
Somme des impayés concernant la redevance des déchets ménagers de 2005 à 2013	4 146,33

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les admissions en non valeur de titres irrécouvrables précités.

### **DOSSIER 1-5 : Présentation du rapport d'activité 2012 de la SEM Energies Renouvelables (SEMER)**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2012 de la SEM Energies Renouvelables (SEMER).

## **2 – ENVIRONNEMENT**

### **DOSSIER 2-1 : Tarifs 2014 de la redevance des déchets ménagers**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les nouveaux tarifs 2014 de la redevance des déchets ménagers en hausse moyenne de 1 % par rapport à 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte ces nouveaux tarifs 2014 de la redevance des déchets ménagers.

.../...

**DOSSIER 2-2 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens de collecte des déchets ménagers pour le compte du SICTOM de Champagne Berrichonne pour la desserte de la commune de Mareuil-S/Arnon**

Le SICTOM de Champagne Berrichonne sollicite la CCPI pour la mise à disposition de moyens de collecte en porte à porte de déchets ménagers sur le territoire de la commune de Mareuil-S/Arnon pour 2014.

Dans ce contexte, le Président demande au conseil de communauté d'autoriser le renouvellement de cette convention de mise à disposition de moyens de collecte des déchets ménagers communautaires avec le SICTOM.

Le SICTOM, dans le cadre de cette convention d'une durée d'un an prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, versera à la CCPI une participation financière annuelle de 25 250 € net.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le renouvellement de cette convention.

**DOSSIER 2-3 : Renouvellement d'une convention de collecte et de traitement des déchets ménagers entre la CCPI et la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement de la convention entre la CCPI et la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon pour une durée de 3 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 afin de faire bénéficier 5 habitations de la commune de Lazenay, commune limitrophe de la CCPI, du service de la collecte des déchets ménagers de la CCPI.

La participation financière demandée par la CCPI à la Communauté de Communes des Vals de Cher et d'Arnon est fixée en référence à la grille tarifaire de la CCPI adoptée en novembre de chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le renouvellement de la convention aux conditions précitées.

**3 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE**

**DOSSIER 3-1 – Travaux de réaménagement du quartier de la Nation à Issoudun – avenants**

Dans le cadre des marchés de travaux de réaménagement des espaces extérieurs du quartier de la Nation à Issoudun, signés en date du 21 juin 2013, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants suivants, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2013 :

- un avenant n° 1 au lot 1 – VRD (COLAS Centre Ouest) relatif à des travaux supplémentaires s'élevant à 63 769,03 € HT portant le montant global du marché à 525 146,88 € HT ;
- un avenant n° 1 au lot 2 – PLANTATIONS (MILLET) relatif à des travaux supplémentaires (fourniture et régalage de terre végétale) pour un montant de 1 320,00 € HT portant le montant global du marché à 82 879,03 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les avenants précités et autorise le Président à les signer.

.../...

### **DOSSIER 3-2 : Travaux d'éclairage public à Saint-Georges-S/Arnon – protocole d'accord transactionnel entre la CCPI, la commune de Saint-Georges-S/Arnon et la société Bouygues Energies et services**

Dans le cadre des travaux d'éclairage public réalisés à Saint-Georges-S/Arnon en 2012 et suite au litige impliquant la commune de Saint-Georges-S/Arnon et la société Bouygues Energies et Services sur le paiement de la prestation réalisée, le Président propose au Conseil de Communauté d'autoriser la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Bouygues Energies et Services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la conclusion de ce protocole.

## **4 – AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET SPORT**

### **DOSSIER 4-1 : Approbation d'un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF**

Dans le cadre de la politique d'action sociale de la CAF (Indre et Cher), le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention tripartite d'objectifs et de financements entre la CAF de l'Indre, la Ville d'Issoudun et la CCPI pour un «contrat enfance jeunesse» d'une durée de 4 ans (2013-2016).

Cette convention définit les conditions juridiques et financières pour l'accueil de jeunes (0 à 18 ans) dans les structures d'accueils sur le territoire de la CCPI. (MELI, accueils de loisirs d'Issoudun, de Reully, des Bordes, de Paudy, de Chârost et de la Maison de l'Enfance à Issoudun).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ce nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF de l'Indre et autorise le Président à le signer.

### **DOSSIER 4-2 : Aide de la CAF pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2013 au sein de la CCPI, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le régime d'aide de la CAF soit un maximum de 54 € par enfant et par an sous réserve des conditions d'encadrement réglementaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le régime d'aide de la CAF pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

### **DOSSIER 4-3 : Travaux de rénovation thermique de l'Ensemble Loisirs Forme (ELF) à Issoudun – avenants**

Dans le cadre des marchés de travaux de rénovation thermique de l'ELF à Issoudun, signés en date du 19 juillet 2013, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les avenants suivants, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2013 :

- un avenant n° 1 au lot 1 – Couverture/Bardage bois/Isolation/Démolition (DEVIN SAS) relatif à des travaux supplémentaires pour modifications techniques (travaux de toiture, étanchéité) pour un montant en plus-value de 6 466,09 € HT portant le montant global du marché à 130 338,14 € HT.
- un avenant n° 1 au lot 2 – Menuiseries extérieures alu (ALUMETAL) portant sur des travaux supplémentaires (modification technique des châssis de la salle 1) pour un montant en plus-value de 11 415,00 € HT portant le montant global du marché à 78 915,50 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve ces avenants et autorise le Président à les signer.

### **Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2013-33 à 2013-38 inclus sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 6 décembre 2013 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 13 décembre 2013.

Le Président  
André LAIGNEL